

SYSTÈMES DE PAIEMENT INSTANTANÉ DE DEUXIÈME GÉNÉRATION

Les systèmes de paiement instantané de deuxième génération commencent à émerger dans les régions qui ont instauré très tôt les systèmes de première génération, comme les pays nordiques européens et le Royaume-Uni. Quelles leçons pouvons-nous tirer de l'expérience de ces pays avec les systèmes de première génération, et que pouvons-nous attendre des systèmes de deuxième génération? Le présent document explore ces deux questions.

Toutefois, avant de passer en revue les leçons apprises, il est important de souligner le succès des systèmes de paiement instantané de première génération. Depuis leur lancement, ils ont tous connu une croissance importante en matière de volume de transactions. Par exemple, depuis la mise en service de Faster Payments au Royaume-Uni en 2008, le volume de transactions est passé de 20 millions par mois au cours des neuf premiers mois à plus de 200 millions pour le mois de mai 2019. Dans la même optique, le système de paiements instantanés BiR, qui a été lancé en Suède en 2012, a enregistré une augmentation constante du volume de ses transactions, dont une hausse de 40 % en janvier 2019 par rapport à l'année précédente.

Leçons apprises

Normes – Même s'ils n'avaient aucune norme à suivre, les utilisateurs précoces des systèmes de paiement instantané ont rapidement mis au point un cadre prometteur. Puisque les paiements instantanés ont fait l'objet d'un changement réglementé au Royaume-Uni, la seule solution pragmatique permettant de respecter le calendrier de mise en œuvre consistait à faire de la carte de paiement l'unité centrale de traitement pour accélérer le processus conformément à la norme ISO 8583 visant les messages par carte au format fixe. Aujourd'hui, tous les nouveaux systèmes évoluent selon la norme ISO 20022 XML.



Il est important de favoriser l'interopérabilité et la standardisation des systèmes ainsi que de soutenir le développement et l'utilisation de composantes faisant appel aux interfaces API, comme les services dérivés, dans diverses régions.

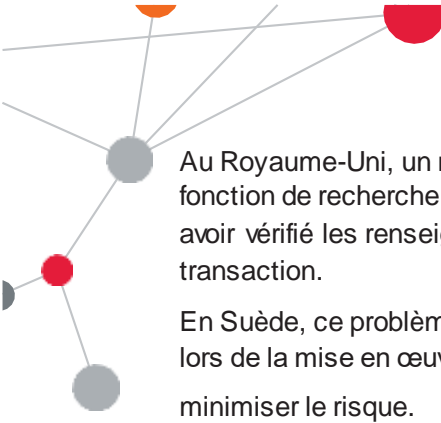
Introduction de la réglementation – Les résultats positifs donnés en exemple proviennent de marchés où un organisme de réglementation des paiements ou le gouvernement est à l'origine de l'introduction des paiements instantanés. Dans le cadre d'un changement réglementé, tous les principaux acteurs d'une région donnée deviennent des participants admissibles aux paiements. Comme il l'a été démontré de nombreuses fois dans le marché des paiements, l'ubiquité et l'accessibilité sont des conditions préalables au succès. Par ailleurs, si un consommateur connaît une mauvaise expérience à une ou deux reprises, il peut tenter sa chance une troisième fois, mais passera sans doute à un autre moyen ou à une autre option si cette nouvelle tentative est infructueuse. Pour tirer le maximum des avantages, tous les acteurs d'une région ou d'un pays devraient participer dans un délai déterminé.

Aucuns coûts de transaction – Tant dans les pays nordiques européens qu'au Royaume-Uni, les coûts de transaction de paiement instantané pour les consommateurs sont nuls. Les consommateurs s'attendent à ce que les paiements instantanés soient gratuits, à moins que ceux-ci fassent partie intégrante d'un service dérivé. Bien que cela puisse sembler contre-intuitif, les banques en retirent également des avantages, notamment une réduction du nombre de transactions sur des canaux plus coûteux et la capacité de « désactiver » les anciens canaux et la technologie dépassée qui permettent d'accroître la rentabilité de leurs activités.



Hausse du nombre de transactions – Comme nous l'avons déjà mentionné, le nombre de transactions a augmenté considérablement dans les pays qui ont adopté une réglementation au préalable et qui disposent d'une accessibilité totale. Dans bien des cas, cette augmentation a dépassé les attentes initiales. Par conséquent, il est important de s'assurer que le facteur de l'extensibilité est pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des solutions.

Dispositifs de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent – La fraude évolue constamment. L'introduction de systèmes de paiement instantané peut donner lieu à des failles de sécurité, et les fraudeurs en profitent pour les exploiter. Selon le pays dans lequel les systèmes sont implantés, divers problèmes peuvent surgir. Par exemple, lorsqu'un payeur configure un nouveau destinataire au Royaume-Uni ou modifie les renseignements sur le compte d'un destinataire, rien ne certifie à l'entreprise que le compte en question est bien celui du destinataire visé. Par conséquent, si les renseignements fournis sont erronés, frauduleux ou inexacts, la situation est problématique, car une fois que la transaction est traitée (en présumant que le compte est valide), l'argent est envoyé et le transfert est irrévocable.



Au Royaume-Uni, un nouveau système sera mis sur le marché en 2019 pour résoudre ce problème. Une fonction de recherche permettra de confirmer si le nom saisi correspond au nom réel du compte. Après avoir vérifié les renseignements, le payeur pourra les confirmer, exécuter le paiement ou annuler la transaction.

En Suède, ce problème ne se pose pas, car les comptes sont liés à une identité numérique. Par conséquent, lors de la mise en œuvre de nouveaux systèmes, il est important d'examiner les possibilités de fraude afin d'en minimiser le risque.

De plus, les paiements instantanés peuvent être la source d'une fraude et d'un blanchiment d'argent instantanés. La surveillance des transactions et l'analyse de la liste des sanctions doivent être effectuées dans un délai de quelques secondes plutôt que rétrospectivement après quelques heures ou jours.

À quoi pouvons-nous nous attendre des architectures de paiement instantané de deuxième génération?

Selon leur conception initiale, le nouveau système pan nordique P27 et la nouvelle architecture des paiements (NPA) du Royaume-Uni prendront en charge les paiements instantanés et remplaceront les solutions de paiement en lots de faible valeur. Ces deux infrastructures de nouvelle génération suivront la norme ISO 20022 sur les messages et seront dotées d'une architecture à plusieurs niveaux, spécialement conçue pour faciliter l'introduction de nouveaux services dérivés et encourager l'accès à des tiers.

À mesure que le système bancaire ouvert gagne du terrain, de plus en plus de tiers proposent sur le marché des concepts et des applications offrant des services novateurs au moyen des données de consentement des clients. Certains d'entre eux utilisent un système intégré de paiement instantané. À l'heure actuelle, bon nombre de ces applications n'acceptent que le paiement par carte. Toutefois, le traitement des transactions par carte est coûteux et, dans un environnement de marges serrées, les développeurs préfèrent l'éviter. Ces paiements sont souvent dits invisibles et sans friction.

Le service dérivé Request to Pay suscite déjà de l'intérêt et devrait faire son entrée sur le marché avant le lancement des architectures de nouvelle génération. Son fonctionnement est simple : le destinataire envoie au payeur une facture, puis le payeur peut accepter le transfert de la totalité ou d'une partie des fonds, refuser le paiement ou demander de plus amples renseignements. Ce service de demande de paiement permettra à un plus grand nombre d'entreprises de migrer vers le paiement instantané.

Les systèmes de deuxième génération ont aussi l'avantage d'accroître la simplicité des transactions, d'accélérer les activités commerciales, de supporter davantage de données, de proposer un service de localisation, de réduire les coûts et, en fin de compte, d'augmenter le PIB du pays ou de la région.

Conclusion

Les systèmes de paiement instantané de deuxième génération gagnent rapidement en importance partout dans le monde. Pour compenser les pertes de revenus découlant des paiements traditionnels, les banques devraient se tourner vers de nouveaux services à valeur ajoutée, tels que les services dérivés mentionnés ci-dessus, et réfléchir à la façon de bâtir l'architecture de leurs systèmes de paiement instantané de sorte qu'ils soient à la fois souples et extensibles pour pouvoir soutenir la croissance future



À propos de CGI

Fondée en 1976, CGI est l'une des plus importantes entreprises de services-conseils en technologie de l'information (TI) et en management au monde. À partir de centaines d'emplacements partout dans le monde, CGI offre un portefeuille complet de services et solutions : des services-conseils en TI et en management, des services d'intégration de systèmes et d'impartition ainsi que des solutions de propriété intellectuelle. La collaboration de CGI avec ses clients repose sur un modèle axé sur les relations locales, conjugué à un réseau mondial de prestation de services, qui permet aux clients d'atteindre leurs objectifs et de devenir des organisations numériques axées sur le client.

Pour en savoir davantage : www.cgi.com.